

Compte rendu des interventions des élu-e-s des AS à l'AG du 27 mai 2013.

Préambule.

Présentation du document des élu-e-s des AS à l'AG de l'UNSS du 27 mai 2013.

Vous trouverez ci-joint les interventions des élu-e-s des AS à l'assemblée générale du 27 mai 2013. Nous vous adressons ce document afin qu'il puisse être envoyé aux DRAUNSS en charge des départements pour diffusion auprès de tous les élu-e-s des AS de tous les CDUNSS.

Il constitue un compte rendu de mandat, pratique essentielle dans le fonctionnement démocratique d'une association. Nous réitérons notre demande pour qu'il soit accessible à tous sur un espace du site national.

Nous nous sommes réunis le lundi précédant la réunion de l'AG, nous avons travaillé sur tous les documents préparatoires à l'AG, et nous avons collectivement décidé des thèmes sur lesquels nous interviendrions.

Les 15 élu-e-s que nous sommes sont représentatifs du sport scolaire : diversité des académies, diversité des lieux d'intervention, collège, lycée, LP, diversité des formes de pratique à l'AS, diversité d'approche et de vécu. Nos interventions sont le fruit d'un travail collectif.

Les thèmes retenus :

- **A propos de la Présidence de l'AS par le chef d'établissement**
- **1 - Le compte rendu de l'AG du 27 septembre 2012**

Questions à propos du rapport général :

- **2 – à propos du rapport général : forme et contenus.**
- **3 – à propos du certificat médical.**
- **4 – les coordonnateurs de district.**
- **5 - la pratique des filles.**
- **6 - le fonctionnement démocratique**
- **7 - les publics cibles.**

Thèmes des interventions relatives au budget, réalisations et prévisions :

- **6 – réalisations budgétaires.**
- **7 – budget prévisionnel.**
- **8 – les différents budgets, districts, département.**
- **9 – Difficultés financières dans l'académie de Créteil.**
- **11 – règlement intérieur.**

Questions sportives :

- **12 – modalités pour les élèves de LP**
- **13 - le site UNSS**
- **14 - les minimes, accès au championnat**
- **15 – La réforme des rythmes et les conséquences sur le fonctionnement de l'AS.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture, une bonne diffusion !

Les 15 élu-e-s des AS à l'AG.

Les élu-e-s des AS, avons, lors de notre journée de préparation, déterminé collectivement les thèmes sur lesquels nous avons fait le choix d'intervenir, la question qui vient d'être abordée est une question à laquelle nous attachons une grande importance, comme nous avons eu déjà l'occasion de l'évoquer auprès de Mr le Ministre à l'AG de septembre 2012.

- **A propos de la Présidence de l'AS par le chef d'établissement.**

Les propos qui viennent d'être tenus par le SE UNSA sont surprenants, on entend découragement, désarroi, stress de la part des collègues : une impression de ne pas faire le même métier !

L'impression d'un regard complètement extérieur peu ancré dans les pratiques sur le terrain du sport scolaire : le million de licencié-e-s et les signes positifs divers constituent bien la preuve d'un dispositif qui répond aux attentes des élèves et qui est aussi l'expression de l'engagement des enseignants d'EPS.

Concernant la présidence de l'AS par le chef d'établissement, elle constitue pour nous le lien à ne pas couper entre l'AS et l'établissement, entre le projet d'AS, le projet d'EPS et le projet d'établissement.

Le CE est aussi le garant de ce qui se passe à l'AS dans l'école en terme d'orientation, en terme d'objectifs.

Si des dysfonctionnements sont repérés, faisons vivre les propositions de la commission nationale des CE ; des pistes diverses ont été proposées sur le rôle du Président, sur les actions possibles...

Si le lien était rompu, que justifierait la présence du Ministre, Recteur et DASEN présidents des structures aux différents niveaux ?

Nous souhaitons réaffirmer ici notre attachement à la présidence par le chef d'établissement.

Jacotte Sels élue des AS

- **1 - Le compte rendu de l'AG du 27 septembre 2012**

Concernant le procès-verbal et en risquant peut-être de paraître quelque peu formaliste, nous regrettons les points suivants :

Suite à nos interventions en sa présence, Mr Le Ministre nous avait apporté un éclairage personnel précis qui n'apparaît pas dans le procès-verbal (une seule ligne page 19 évoque succinctement l'une de ses réponses).

Dans le même ordre d'idée et même si nous avons apprécié pour notre part, la fidélité avec laquelle ont été retranscrits nos propos, nous ne comprenons pas pourquoi le discours du président de l'UNSS n'a pas bénéficié de la même fidélité de restitution.

De plus certaines interventions n'apparaissent pas : exemple l'intervention de la représentante PEEP sur le problème du certificat médical.

Il en est de même pour les nombreuses réponses formulées par notre Directeur national dont on ne voit pas la trace écrite dans ce compte rendu. Nous espérons qu'aujourd'hui chacune de nos questions recevra si possible une réponse qui devra figurer dans le procès-verbal de cette assemblée générale que nous débutons.

Enfin clore ce PV par une phrase incompréhensible : « Un espace pour les 15 élu-e-s des AS qui représentent 25% de l'AG, d'autant que de nombreux espaces sont actuellement attribués à des acteurs extérieurs à l'UNSS. » ne nous semble pas être une façon très pertinente de conclure ce rapport d'une AG qui fut riche en réflexions et débats sur le sport scolaire que nous aimons et que nous sommes venus une fois encore, défendre ici.

Eric Olivero et Thomas Manteau élus des AS.

- **2 – à propos du rapport général : forme et contenus.**

A chaque AG, les élu-e-s des AS font une, voire des interventions sur cette question car cet aspect est à nos yeux d'importance dans le rôle qu'il peut et doit jouer comme carte d'identité du sport scolaire :

- à l'interne pour les différents acteurs
- et à l'externe pour faire connaître les réalités du sport scolaire, ses évolutions.

Le temps du rapport d'activité constitue un moment important dans la vie d'une association, de notre association.

Quelques remarques :

Il nous semble que plusieurs sujets sur lesquels nous intervenons - d'ailleurs de façon récurrente- doivent y être repositionnés et les diverses interventions des élu-e-s des As qui suivront pourront aussi y contribuer.

Depuis l'AG de septembre : que s'est-il passé ?

- **La question du forfait** dans le service des enseignants a constitué un temps d'échange auprès de Mr le Ministre, nous avons développé auprès de lui les points qui nous semblaient déterminants.

Or, nous constatons que d'une part, rien n'est spécifié dans le rapport 2011 2012 à ce propos ; le forfait n'apparaît pas comme élément déterminant dans la partie l'UNSS et son fonctionnement, ni dans la partie les animateurs d'AS page 24 alors que d'autres éléments règlementaires y sont rappelés.

L'intervention faite par Monsieur le Représentant du Ministre - sur l'imminence de la parution du décret sur le forfait dans le service des enseignants d'EPS (évoqué plusieurs fois cette année dans la structure) est rassurante et nous attendons avec impatience ce décret pour faciliter la prochaine rentrée du sport scolaire.

- **Sur la forme utilisée** pour présenter ce rapport, nous sommes surpris que les points évoqués lors du rapport précédent et qui avaient fait accord ne soient pas repris.

Nous voulons évoquer là, la partie relative - qui avait fait accord et avait été travaillé- sur définition, sens, objectifs et références. Pourquoi ?

Il nous semble qu'elle était porteuse de plus de force dans ce qui constituait définitions et liens respectifs entre AS et UNSS., dans ce qui était expression des différentes fonctions du sport scolaire : sportives, sociales, scolaires, éducatives.

La partie statuts et missions la remplace.

Nous regrettons que les propositions que nous avons portées –et approfondies lors d 'une séquence de travail - ne soient pas retenues. Il nous avait semblé pourtant, dans les réponses données, qu'elles pouvaient l'être.

Il est dommage que ce document ne remplisse pas la finalité de donner écho sur ce qui fait la couleur du sport scolaire en se rapprochant plus de l'analyse des pratiques depuis les districts :

- dans les formes de pratique construites dans les projets aux différents niveaux.
- Dans ce qui est réussites du sport scolaire aux différents niveaux.
- Dans ce qui est au cœur des pratiques : la notion de rencontre, de rencontre sportive et dans ce qu'elle revêt comme forme et diversité d'approche.

Pourquoi ne pas avoir dans cette partie, une approche qui met en relation, un objectif, un argument et indicateurs ou outils révélateurs des évolutions ?

C'est là que certains chiffres prendraient toute leur place.

Plutôt que de voir se succéder des éléments dits remarquables –comme à la page 21 – qui portent sur des volumes de licencié-e-s dans des activités ou groupe d'activités qui ne peuvent être comparés ou mis en relation.

- Le chapitre les actions (page 29) en faveur du développement de l'UNSS reviennent sur une logique de publics cibles -qui pourtant semblait avoir été unanimement mise de côté après les arguments échangés- dans ce qu'elle porte comme éléments discriminants et suite à tous les échanges sur cette question précise dans les différentes étapes de la construction du plan.
- La note relative à la répartition des 30% des crédits d'animation par axes de développement n'a pas été décision soumise au vote ?

Enfin, sur le document associé au rapport : enjeux et perspectives pour l'avenir de l'UNSS, il est important de rajouter le temps de juin 2012 qui a été un moment déterminant :

- Certains départements ont initié, déclenché à ce moment là un travail collectif dans l'élaboration, la construction de leur plan de développement.
- D'autres, ont poursuivi le travail intégrant de nouvelles pistes sur les processus déjà engagés.

Pourquoi ne pas –dans la démarche proposée – intégrer ce temps de régulation des projets en fin d'année qui pourrait être systématisé sur la base d'un travail collectif dans tous les départements ?

Comment faire pour que nos propositions ne restent pas à l'état de thèmes récurrents ?

L'UNSS en chiffres est un document support riche pour le nécessaire travail d'analyse des évolutions qui a pris en compte nos remarques :

- Evolution sur plusieurs années

- Mise en relation licencié-e-s et population scolarisée, en référence aux pratiques, y intégrant les nouvelles...par sport
- De ce point de vue, il constitue un outil intéressant à décliner dans les départements, comme outil pointant toutes les réussites, pointant aussi les tensions.
- Comme éléments d'analyse à soumettre aux CD et AUX CRUNSS.
- L'ensemble des signes et éléments positifs révélés dans ce document nécessiteraient un temps de travail spécifique et plus approfondi à l'AG que nous regrettons de ne pouvoir faire.
- Cet outil doit être disponible sur le site à tous les acteurs du sport scolaire.

Jacotte Sels élue des AS

- **3 - A propos du certificat médical**

Suite à l'intervention de la Représentante de la Ministre de la jeunesse et sports précisant qu'était à l'étude la suppression du certificat médical.

Notre demande des élu-e-s des AS n'est pas la suppression du certificat médical pour deux raisons au moins :

- c'est parfois la seule visite auprès d'un médecin pour les élèves dont les Parents sont en difficultés et nous pensons que cette démarche s'intègre dans la nécessité d'un suivi médical de chaque élève.
- Dans mon AS cette année, pour une élève de 11ans ne m'ayant pas fourni pour l'AS gym mi octobre le certificat médical, j'ai alerté la famille et la vie scolaire. J'ai bien eu un certificat médical ...interdisant la pratique de la gymnastique, cette élève ayant un problème grave à la colonne vertébrale. Nous sommes

effectivement dans le cadre d'une pratique régulière, amenant à la compétition, d'une activité sportive et nous avons besoin de ce suivi.

Evelyne Sallanne élue des AS

- **4 – les coordonnateurs de district.**

La question des coordonnateurs de district qui a été l'objet d'un vœu en mai 2011 a-t-elle avancée ?

PV de l'AG du 31/05/2011, p. 16 : « Forts de ces constats, l'AG réunie ce 31 mai 2011 émet le vœu suivant : que le texte ne soit pas « rangé » dans la chambre d'enregistrement, mais soit approfondi de manière à ce que les missions de coordonnateur de district soient pleinement reconnues, en termes de décharge de service et/ou de davantage d'heures supplémentaires. »

Sujet régulièrement abordé depuis 2004, nous rappelons que le coordonnateur est un acteur indispensable qui gère le fonctionnement des districts. Il a en charge finances, organisation des rencontres et gestion des possibilités de pratique : installations mais aussi animation du projet de district.

1) Il apparaît pourtant à la page 10 du rapport d'activité 2010-2011. Il est intégré dans le portail informatique UNSS en tant que "maillon essentiel" du fonctionnement de la structure.

Son statut, son travail et ses missions ne sont ni définis, ni reconnus suffisamment précisément.

2) Un coordonnateur touche en moyenne 2 HSA mais cela reste très variable d'un district à l'autre (HSE, HSA, décharge), selon les moyens des académies et selon la taille du district. Ces moyens émanent d'une négociation entre les cadres UNSS et le DASEN et/ou le Recteur. Le contexte actuel amène actuellement à une diminution de ses dotations qui sont inégales dans les académies.

Il apparaît déterminant et il serait déterminant d'avancer enfin sur la question pour gagner en lisibilité et enfin reconnaître à juste titre le coordonnateur de district. Il existe également un travail fait sur le mémento du coordonnateur par l'UNSS.

Les élus des AS souhaitent, avec l'accord du Président, soumettre un vœu au vote de l'assemblée générale : celui d'une mise en place dès la rentrée 2013 d'une lettre de mission nationale négociée avec les différents partenaires concernant le rôle du coordonnateur de district ainsi que les moyens pour reconnaître sa fonction. Une note avait déjà été travaillée dans ce sens il y a plusieurs années.

VŒU SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : après échange avec le SNEP qui souhaitait aussi présenter un vœu.

Nous demandons au Ministre de l'Education Nationale de reconnaître officiellement et financièrement le rôle du coordonnateur de district UNSS dans le métier d'enseignant d'E.P.S. qui doit pouvoir être intégré dans le service des personnels en HSA ou en décharge.

Nous demandons la mise en place dès la rentrée 2013 d'une NOTE nationale négociée définissant les tâches du coordonnateur de district UNSS, portée à la connaissance de tous.

Thomas Manteau élu des AS.

Résultat du vote : Vote pour : 21 Vote contre : 0

- **5 - la pratique des filles.**

Nous sommes heureux de voir que certains des éléments de notre intervention lors de l'AG du 27 septembre sur ce sujet ont été pris en compte.

Toutefois, nous ne pouvons être totalement satisfaits.

Nous demandons que soient mis de côté idées reçues, clichés « pastille rose, foot des princesses... » (sans évoquer à nouveau l'épisode d'Orangina) pour promouvoir le sport féminin.

Nous nous posons également la question quant à l'intérêt de chercher de façon quasi-systématique une labellisation pour tout type de sujet ? Cela ne risque-t-il pas d'être contre-productif en stigmatisant de manière excessive certains publics ?

Aymeric Le Pezennec élu des AS.

- **6 - le fonctionnement démocratique**

Pour nous les élus des AS, le rapport devrait faire apparaître une vision globale du fonctionnement démocratique de la structure.

Or, nous n'y voyons pas apparaître la fréquence des CD et CR UNSS. Rappelons notamment que les statuts précisent que doivent se dérouler 2 conseils pour les régions et 3 pour les départements.

Nous sommes par ailleurs dans une période de concertation du Plan National de Développement du Sport Scolaire qui doit être décliné à l'échelon départemental et régional conformément à la directive que vous avez envoyée à chacune d'entre elle. Pour favoriser ce fonctionnement démocratique, pourquoi les comptes rendus des CD et CR UNSS de chaque académie et département ne seraient ils pas mise en ligne ? Cela permettrait entre autre de faire connaître à tout le monde les propositions remontant de chaque CR UNSS.

Nous demandons également, en ce qui concerne le PNDS dont vous parlez dans la partie 6 du Rapport Général page 57, que soient mis en ligne le plus rapidement possible les Plans départementaux et Académiques du Sport Scolaire. Cela servirait d'outil de réflexion et d'élément de régulation comme l'a indiqué M. le Ministre dans son discours lors de l'Assemblée Générale de septembre 2012.

Enfin, toujours dans ce processus démocratique, nous réitérons notre éternelle demande d'un espace des élus des AS sur le site national, pour pouvoir rendre compte de nos mandats en tant qu'élus et représentants des animateurs d'AS.

Gilles Rodia élu des AS.

- **7 - les publics cibles.** (intervention non faite faute de temps).

C'est un sujet sensible qui avait valu lors des débats sur le PQO, maints désaccords entre la Direction nationale et les élu-e-s des AS. Nous avons bien perçu que ce rapport général 2011-2012 fait état des retours de l'application de la commande

voulu par le législateur précédent. Mais aujourd'hui que le PNDSS (voté à l'unanimité lors de l'AG du 27-09-2012) oriente la politique nationale de l'UNSS selon un cadre bien différent que l'ancien PQO, il est aujourd'hui fondamental que le concept de « public cible » évolue.

En reprenant une partie de l'intervention d'un élu des AS (Henri Lacroix) lors de l'AG du 31-05-2011 (p13 du PV) : « L'utilisation habile du concept progressiste de différenciation pédagogique ne trompe personne, il s'agit en réalité d'une stratégie marketing, celle « des publics cibles ». Nous nous demandons si le regard posé sur les jeunes en termes de cibles (les filles, les ruraux, ou quartiers sensibles, ou handicapés) est susceptible de faire émerger des actions s'adressant à tous, et de concerner tout le monde. »

Oui, nous nous interrogeons toujours sur le risque discriminatoire possible qu'il y a dans ce souhait de coller au plus près des habitudes et/ou des expériences socio-culturelles de tel ou tel public.

A contrario, l'acte éducatif ne doit-il pas plutôt poursuivre l'objectif exigeant certes mais plus ambitieux d'une culture commune à transmettre à tous.

Il ne s'agit bien évidemment pas d'occulter toutes les différences entre les publics mais en les « ciblant » par catégorie, on risque à terme de tomber dans l'écueil d'une stigmatisation pédagogique qui n'encourage pas à l'ouverture vers toutes les formes de pratique.

Ainsi, sur le power point du jour, inscrire en face de « les quartiers prioritaires » : pratique motivante Futsal et Hip hop, participe selon nous à ce risque de stigmatisation.

Eric Olivero élu des AS.

- **Réalisations budgétaires 2012.**

Nous, élu(e)s des AS pensons que les documents financiers doivent pouvoir être lisibles pour l'ensemble des acteurs : partenaires, administrateurs, parents, chefs d'établissement, collègues ...or la présentation des documents aboutit à des incompréhensions et une impossibilité de pouvoir comparer d'une année sur l'autre.

Nos remarques vont donc porter soit sur la structure du document soit sur un déficit d'explications.

Par ailleurs, dans la présentation que vous faites ce matin, vous apportez des éléments de compréhension.

Nous avons constaté des différences entre les 3 documents : le document comptable résultats combinés au 31/12, le budget général des réalisations au 31/12 et ces mêmes réalisations que nous devrions retrouver dans le budget prévisionnel 2013, puisqu'elles nous servent de comparaison pour l'évolution des postes de dépenses ou de crédits . Nous prenons acte que le budget « réalisations 2012 » est différent car il n'intègre pas les obligations qui vous sont faites de tenir compte des comptabilités régionales et départementales mais que le réalisé 2012 dans le budget prévisionnel 2013 en tient compte pour faciliter les comparaisons l'an prochain.

Il subsiste deux points :

	Document comptable (résultats combinés au 31/12)	Budget général des réalisations au 31/12	Réalisations 2012 dans le budget prévisionnel 2013
Licences et autres produits appelés recettes propres dans le budget général	15 805 766	12 405 282	Idem 12405 282
Salaires traitements charges sociales	20 518 403	21 044 150 page 4	21 363 542 page 2

Nous vous demandons d'intégrer vos réponses dans le document comptable.

- Notre deuxième demande concerne la structure du chapitre Animation sportive et compétitions

Le réalisé intègre bien les mesures prises suite aux interventions du SNEP (CA Avril 2012 et AG 27 septembre 2012. il progresse même de quelque 25 000 € supplémentaires). Pour autant, cette progression de 9% des crédits d'animation sportive n'a pas partout été constatée au niveau des AS et des districts UNSS.

Comme par ailleurs les élu(e)s et les animateurs se sont étonnés des 30% de crédits fléchés pour les publics cibles et que les enseignants animateurs d'AS nous demandent la réalité de cette augmentation des crédits d'animations, nous vous demandons de flécher ce qui est gardé au national, ce qui revient aux régions, aux départements, aux districts.

(réponse de M. Petrynka cela doit apparaitre dans chaque région qui ensuite le redistribue au département)

- Dans votre présentation, vous soulignez le manque à gagner des 76380 euros des salaires non compensés, Si vous intégrer cette remarque dans le rapport compte financier cela nous va. Nous réaffirmons que ce déficit est en contradiction avec l'assurance prise lors du détachement des cadres de compenser à l'euro près, et qu'il est pris sur les fonds propres du sport scolaire.
- Comme vous l'avez fait lors de la CA du mois de mars, nous souhaitons que soit explicitée l'augmentation de 6,8% du chapitre des salaires de la direction nationale.
- Il manque 4000 euros au titre des affiliations entre le réalisé 2011 et les réalisations 2012 page 3 du document, soit l'équivalent de 50 AS, nous prenons acte de votre explication : « *cela correspond à certains établissements privés qui en fonction de leur participation possible ou non à certains championnats de France choisissent de s'affilier ou non* »

Evelyne Sallanne élue des AS

- **6- Intervention relative au volet financier du rapport général :**

Nous demandons qu'apparaissent dans le rapport financier (p13), des diagrammes n'incluant pas les salaires des cadres détachés afin de mettre en évidence de façon plus réaliste la participation des familles et des AS dans le budget de fonctionnement de l'UNSS.

Aymeric Le Pezennec élu des AS

- **7 – budget prévisionnel 2013.**

Il a été difficile de travailler sur les documents : la présentation est modifiée par la prise en compte des budgets des services départementaux et régionaux, et la comparaison et l'analyse s'en trouvent compliquées.

Il nous a été annoncé que l'an prochain les apports des districts pourraient être pris en compte : on se retrouvera dans la même difficulté que cette année.

Par ailleurs, je tiens à réaffirmer la différence importante de subventionnement des collectivités locales selon les départements et les régions.

Il n'en reste pas moins que certaines remarques peuvent être faites:

- Nous déplorons avec la plus grande fermeté la baisse importante de la subvention du MEN, ce qui va amputer les enveloppes de fonctionnement de l'association, car il faudra que la structure compense les salaires des cadres.
- Il s'avère en conséquence que cette compensation se traduira par la hausse du coût des contrats licences. C'est la crise pour les ministères qui doivent réduire leurs dépenses, mais il ne faut pas perdre de vue que c'est aussi la crise pour les familles auxquelles on demande au contraire d'augmenter leurs dépenses ! Et les AS sont de plus en plus nombreuses à être en difficulté financière : comment assumer à la fois cette hausse et modérer au maximum l'impact sur la cotisation élèves ?
- Un fonds de solidarité de 50000€ est provisionné : quels sont les critères d'attribution ? Les documents envoyés aux établissements sont arrivés tardivement : combien de demandes d'aide avez-vous reçues ? Nous tenons à vous informer que le nombre d'AS en difficulté est nettement supérieur au nombre de demandes reçues. En effet, depuis des années, des solutions locales sont trouvées pour permettre à ces AS de s'affilier : subvention de l'établissement, avance par le SD ou le SR. Pour autant, les difficultés de fonctionnement de ces AS demeurent. De plus, dans de nombreuses académies, l'obligation de prendre le contrat licences a été très mal reçue et a renforcé les difficultés financières de certaines AS qui risquent fort de ne pas pouvoir se réaffilier l'an prochain.

- Enfin, concernant la ligne « communication-promotion » : 157694€ dépensés en 2011, 200000€ prévus pour 2012 et 264262€ réalisés, et 200000€ prévus à nouveau pour 2013 : on peut concevoir l'augmentation de 30% du provisionnel 2012 et de son réalisé : la diffusion du PND a été sous-estimée nous a-t-on dit. Mais 100000€ pour cette diffusion, c'est quand même énorme ! C'est donc que cette diffusion avait quand même été prévue. En conséquence, quelles sont les actions de promotion et de communication prévues qui nécessiteraient un tel niveau de provisionnement ?

Pour conclure, et vous l'aurez compris, nous ne voterons pas pour ce budget 2013.

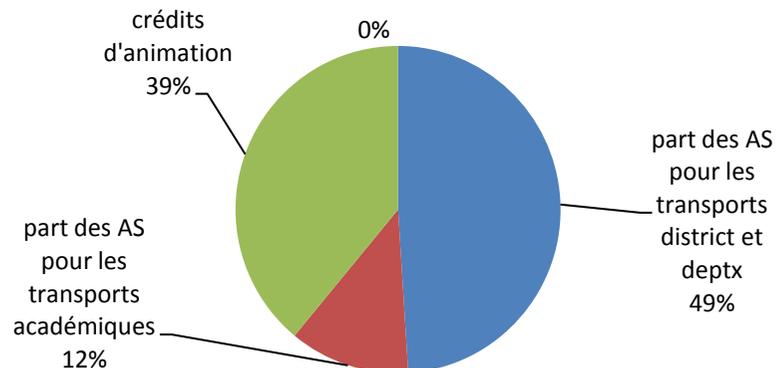
Sylvie APEL-MULLER élue des AS

- **8 – les différents budgets, districts, département.**

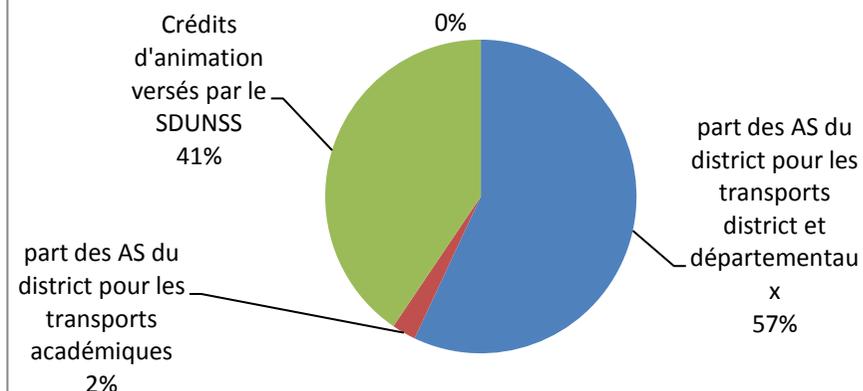
Mélanie Peltier élue des AS

Présentation de trois graphiques et d'un commentaire :

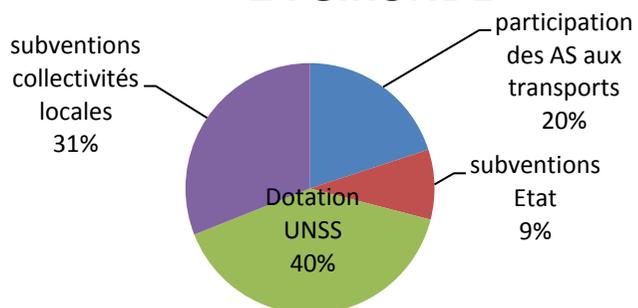
RECETTES DISTRICT EST (VAL D'OISE)



RECETTES DISTRICT GUYANCOURT (YVELINES)



RECETTES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



Le district :

Nous voulons ici mettre en évidence le fait que les **crédits d'animation accordés aux districts** sont loin d'être suffisants pour assurer leur fonctionnement.

Il est important de noter que la part des recettes utilisées par les districts provient en majorité des sommes versées par les AS. Les dépenses se concentrent sur les coûts de transport pour se rendre aux rencontres.

Les difficultés financières des AS vont ainsi impacter directement leur participation aux compétitions faute de pouvoir payer les transports.

Les SD UNSS :

Il en est de même pour les budgets des services départementaux et régionaux, là encore les dotations UNSS ne sont pas suffisantes. La participation des AS aux transports reste importante alors qu'elles doivent parallèlement payer les licences et les affiliations.. Heureusement les collectivités locales CG et CR participent de façon essentielle aux recettes.

Vous n'êtes pas sans ignorer la situation financière difficile pour diverses raisons de certaines directions départementales et régionales et notamment de l'UNSS Créteil.

En plus d'une situation financière inconfortable liée au procès relatif aux contrats de photocopieurs, l'UNSS Créteil est dans l'obligation de rembourser 276000€ sur 5 ans.

Nous aimerions savoir comment l'UNSS nationale va aider cette direction régionale afin que nos AS et par conséquent nos élèves ne pâtissent pas de cette situation financière catastrophique, qui, nous vous le rappelons, a été dénoncé à chaque Conseil Régional par les élus des AS ?

Si le résultat de l'appel est encore en notre faveur, les 200000€ budgétés lors du prévisionnel 2012 (cette somme ayant d'ailleurs « disparue » de la réalisation budgétaire 2012 et du prévisionnel 2013) pourront-ils être attribués à l'UNSS Créteil ? Egalement, la santé financière de l'UNSS étant bonne, est-il possible qu'une part conséquente des « fonds de réserve » soit attribuée pour résorber la totalité de la dette ?

Aymeric Le Pezennec élu des AS

- **11 – règlement intérieur.**

Nous nous félicitons de ce travail en commission qui a été très fructueux. Notre demande porte sur le « modèle » de certificat médical qu'il sera souhaitable que nous ayons pour être en conformité avec les règlements. Serait-il possible de l'avoir dans le dossier de rentrée ?

Evelyne Sallanne, élue des AS.

Questions sportives :

- **12 – modalités pour les élèves de LP**

La reconnaissance de l'investissement des élèves dans le sport scolaire est un levier qui donne au monde associatif toute sa cohérence et son importance dans la société actuelle.

Dans ce sens les podiums nationaux UNSS ainsi que la validation d'un niveau national jeune officiel permettant de contribuer à l'obtention du baccalauréat est une avancée majeure bien que certains détails de procédure doivent encore être affinés.

Cependant il est fort regrettable qu'un ou une élève engagé dans une voie professionnelle de formation ne puisse retirer les fruits d'un investissement conséquent à l'UNSS au même titre qu'un de ces camarades du lycée général.

Nous proposons alors la création d'une option EPS pour tous pour que l'égalité des chances de réussite soit rétablie et que chaque élève puisse faire valoir son investissement dans un sport scolaire qui lui est cher autant qu'à nous.

Joaquim Galifet élu des AS, Pierre Laperche élu des AS.

- **13 - le site UNSS**

Nous voulons vous faire part de certains mécontentements de la profession.

Tout d'abord le nouveau site UNSS se veut clair et précis. Or, dès le début de l'année beaucoup de problèmes sont survenus. Impossibilité d'avoir accès facilement et impossibilité de licencier les élèves malgré plusieurs essais, ce qui a provoqué retard et gêne importante lors des premières compétitions.

Parlons également du dispositif LOL, nous nous demandons l'intérêt qu'il peut bien avoir ? Combien d'élèves vont l'utiliser ? pour quelle fonction ? J'ai moi-même demandé aux élèves d'y aller, et ils se demandaient, une fois inscrits, quel était le réel intérêt ?

Enfin, nous sommes passés de la SIRTEM à un nouveau site afin, selon vos explications, de faire des économies mais sur le dos de qui ? n'est ce pas au détriment des finances des AS?

L'impression des licences, des photos, fourniture papier, cartouche d'encre... reviennent aux AS ; il n'y a aucune contre partie en échange. Pour le moment, c'est un surcoût et beaucoup de perte de temps.

Edmond Labussière, Gil Boissé élus des AS.

- **14 - Participation des minimes en équipes établissement lycée.**

Actuellement les élèves de catégorie minime 2 ne peuvent pas participer aux championnats dans les équipes de certains sports collectifs des AS de lycée.

A l'instar de ce qui se fait en collège où la catégorie benjamin couvre 3 années, peut-on réfléchir à des modalités permettant l'intégration de ces élèves ?

Réponse de Mr Petrynka : on vient de voter les modifications du règlement intérieur et ceci n'y est pas prévu. (Réponse du DN responsable des sports co à la fin de l'AG : 0,2 % d'élèves concernés – possibilité de participer en excellence cadet car pas plus que 3 années d'âge dans une même catégorie (cadet1-cadet2 et junior1)).

Emmanuel Lesné élu des AS

- **15 – La réforme des rythmes et les conséquences sur le fonctionnement de l'AS.**

Les élus des AS veulent alerter l'AG sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sur le fonctionnement des AS.

En effet, dans certaines villes, particulièrement pour les établissements n'ayant pas d'installations intra-muros, le temps d'utilisation des gymnases est réduit, voire supprimé, à cause d'une occupation plus tardive de ceux-ci par les écoles primaires et un refus des associations fédérales de décaler leurs créneaux horaires.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la réforme sur les rythmes scolaires, loin s'en faut. Mais il faut savoir si, pour permettre une application harmonieuse des nouveaux rythmes, une concertation est prévue ?

Cette concertation entre l'Education Nationale, le Mouvement Sportif et les Collectivités locales nous semble indispensable, afin qu'à la rentrée prochaine, cette réforme soit un plus pour tous les enfants.

Denis Lecamp, élu des AS